

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3788**

commune (s) : Ecully - Grigny - Lyon 9° - Neuville sur Saône - Bron - Chassieu - Corbas - Meyzieu - Saint Genis Laval

objet : Gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage - Lot n° 1 : Ecully, Grigny, Lyon 9°, Neuville sur Saône et Saint Genis Laval et lot n° 2 : Bron, Chassieu, Corbas et Meyzieu - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame Peytavin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3788**

commune (s) :	Ecully - Grigny - Lyon 9° - Neuville sur Saône - Bron - Chassieu - Corbas - Meyzieu - Saint Genis Laval
objet :	Gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage - Lot n° 1 : Ecully, Grigny, Lyon 9°, Neuville sur Saône et Saint Genis Laval et lot n° 2 : Bron, Chassieu, Corbas et Meyzieu - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2005-2846 du Conseil du 11 juillet 2005, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le transfert de la compétence "réalisation et gestion des aires d'accueil". A compter du 1er janvier 2006, dès l'aménagement des aires d'accueil, la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage de la gestion de ces aires.

La gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage comprend les prestations suivantes :

- accueillir les usagers des aires d'accueil et assurer la gestion locative,
- assurer l'entretien courant des aires,
- réaliser les travaux de réparations,
- fournir un compte rendu d'activité, organiser le recueil et la transmission des informations.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : Ecully, Grigny, Lyon 9°, Neuville sur Saône et Saint Genis Laval,
- lot n° 2 : Bron, Chassieu, Corbas et Meyzieu.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 20 mois.

Chaque lot comporterait un engagement de commande pour la durée du marché de :

Lots	Montant minimum		Montant maximum	
	en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC
Lot n° 1 : Ecully, Grigny, Lyon 9°, Neuville sur Saône et Saint Genis Laval	108 800,00	130 124,80	435 200,00	520 499,20
Lot n°2 : Bron, Chassieu, Corbas et Meyzieu	115 200,00	137 779,20	460 800,00	551 116,80

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des prestations de gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage ;

b) - le dossier de consultations des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels afférent, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : Ecully, Grigny, Lyon 9°, Neuville sur Saône et Saint Genis Laval ; pour un montant minimum de 108 800,00 € HT, soit 130 124,80 € TTC et maximum de 435 200,00 € HT, soit 520 499,20 € TTC ;

- lot n° 2 : Bron, Chassieu, Corbas et Meyzieu ; pour un montant minimum de 115 200,00 € HT, soit 137 779,20 € TTC et maximum de 460 800,00 € HT, soit 551 116,80 € TTC.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 6228 - fonction 524 - opération n° 0P16O0451.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.